

2008/269 - Désignation d'un représentant de la Ville de Lyon au sein du Conseil d'Administration de l'Ecole Normale Supérieure de Lyon (Direction des Assemblées)

Rapporteur : M. COLLOMB Gérard

Le décret du 26 août 1987 relatif à l'ENS de Lyon, fixe par son article 9 la composition du Conseil d'administration. Je vous propose la candidature de **Jean François ARRUE** pour représenter la Ville de Lyon au sein de cet établissement.

Y-a-t'il d'autres candidatures ?

(Adopté.)